The Permanent Mission of the Kingdom of Morocco to the United Nations



البعثة الدائمتة المسملكة للغيبية لدى الام للتعسندة نيوب ولك

Déclaration du Royaume Du Maroc

devant

la 3^{ème} Commission

Point 59: « Promotion de la femme »

New York, le 14 Octobre 2008

Prière de vérifier à l'audition

Je ne saurais débuter cette déclaration sans rendre hommage à toutes les femmes victimes des conflits armés, notamment, en Palestine, en Irak et en Afghanistan, et leur dire combien leur rôle dans le développement et la consolidation de la démocratie est primordial.

Nous assistons, aujourd'hui, à la mondialisation de certains réseaux porteurs de violence et de discrimination à l'égard des femmes. Seule la régulation par le Droit, Mr le Président, et dans le cadre des Nations Unies, permettra d'y faire face.

La violence à l'égard des femmes et des filles continue, hélas, de laisser son empreinte sur toutes les cultures. Malgré tous les efforts déployés, les femmes et les filles demeurent les principales victimes des conflits armés, ou elle sont confrontées à toutes les formes de violence, et particulièrement le viol et l'esclavage sexuel.

Il va sans dire, que l'intégration pleine et entière de la femme dans le développement requiert, au préalable, le renforcement de l'état de droit, et le respect de ses droits fondamentaux, lui garantissant, ainsi, un accès égal à la vie publique et aux chances dans tous les domaines du développement économique et social.

Ma délégation souhaiterait, ici, rendre un hommage vibrant, à l'action des Nations Unies, et en particulier à la Division de la promotion de la Femme, avec laquelle mon pays est heureux de travailler.

Le Royaume du Maroc continuera de soutenir, pleinement, les innombrables actions en cours du Bureau régional de l'UNIFEM dans mon pays, et en particulier, la reproduction de l'initiative CISCO, qui a permis, pour la première fois, à un organisme des Nations Unies de concevoir un programme d'envergure national, aux fins de réussir la « e- parité » dans le domaine des nouvelles technologies.

Mr le Président.

La promotion de la condition de la femme reste un combat, qui nous interpelle tous, indépendamment de notre culture, de notre religion ou de notre niveau de développement. Ma délégation se réjouit des mesures prises par les Etats membres pour combattre et éliminer la traite des femmes et des filles. Les nombreuses actions accomplies par l'ONU dans ce domaine doivent être encouragées, aux fins d'atteindre les objectifs de développement fixés.

Mon pays se réjouit aussi des progrès tangibles réalisés, ces dernières années, pour améliorer la santé maternelle et remédier aux carences persistantes des services de santé maternelle et génésique, et en particulier, le problème de la fistule obstétricale. Le Maroc souscrit pleinement aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général A/63/222, et en particulier, celles relatives à la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer les systèmes de santé en vue de réaliser l'objectif 5 du millénaire pour le développement.

Toutefois, si des progrès relatifs sont constatés dans l'accès aux services prénatals, postnatals et d'accouchement, sur notre continent, ma délégation relève avec un profond désarroi l'impact croissant des inégalités entre les sexes qui continue de favoriser la propagation du VIH /SIDA, et ce, en réduisant considérablement l'autonomie et la capacité de contrôle des femmes et des filles sur les risques qu'elles courent de contracter l'infection.

A ce sujet, mon pays souhaiterait lancer un appel pour la mobilisation davantage de ressources et la réalisation d'investissements plus importants dans les systèmes de santé, en vue d'améliorer ces derniers, afin que les femmes bénéficient d'une planification familiale adéquate, car, cette dernière, constitue, il faut le souligner, le fer de lance des soins de santé de base dans mon pays.

Ma délégation est d'avis que l'enjeu est avant tout, d'intégrer les besoins des femmes, en prônant une approche globale, lutter contre les mariages forcés dans le cadre de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, relever leur niveau d'éducation et améliorer leurs perspectives d'emploi.

Mr le Président.

Il est, aujourd'hui, tout aussi important, d'associer les acteurs de la société civile aux programmes d'autonomisation des femmes, pour que celles-ci puissent bénéficier des services de conseils, d'alphabétisation et d'éducation sanitaire, car les défis posés par les stéréotypes et les préjugés sexistes – dans tous les domaines- relèvent de notre responsabilité collective à tous.

A chaque fois qu'il en eut l'occasion, mon pays s'est trouvé au coté des femmes dans leur combat, pour la dignité. Le sens de notre message, aujourd'hui, à cette commission, est qu'il est, grand temps, de capitaliser et valoriser le rôle actif de la femme, en tant que militante de la paix, de la démocratie, et des droits de l'homme.

Depuis l'indépendance, la femme marocaine, digne et exemplaire, a toujours joué un rôle d'avant-garde dans la vie politique, économique et sociale du Royaume, et n'a cessé de participer, depuis, au développement et à l'essor de son pays.

Aujourd'hui, mon pays se réjouit de compter 34 femmes au Parlement et 7 femmes Ministres, qui siègent au Gouvernement. Cette dynamique a été rendue possible grâce à l'implication personnelle de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, initiateur d'un vaste chantier de réformes, dont, notamment, la réforme du code de la famille, en 2006, et la réforme du code de la nationalité, en 2007, qui prévoit, en particulier, l'octroi, par la mère, de sa nationalité marocaine, à ses enfants nés d'un père étranger.

Mr le Président,

Il existe une conscience aigue, au Maroc, selon laquelle, tout effort de développement économique et social ne peut atteindre les objectifs escomptés, sans une participation égale et effective des femmes. C'est précisément ces reformes qui ont permis de consacrer, de façon définitive, le principe de l'égalité de la femme et de l'homme, en plaçant la famille sous la responsabilité conjointe des deux époux, en permettant à la femme de se marier sans l'autorisation préalable de son père ou de son tuteur, en fixant l'age uniforme de 18 ans pour le mariage et en instituant le divorce par consentement mutuel, sous le contrôle du juge.

La réforme du code pénal a elle aussi contribué au renforcement de la protection des femmes et des filles, en incriminant la traite, la prostitution et la pornographie, ainsi que le harcèlement sexuel, en introduisant des dispositions contre toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

Ces réformes, qui s'inscrivent en droite ligne des recommandations de la résolution 52/4 de la Commission de la condition de la femme, ont permis de réaliser des avancées significatives dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et ont renforcé la position de la femme dans la société marocaine.

L'harmonisation de la législation marocaine, avec les dispositions des instruments internationaux existants, est un objectif prioritaire pour mon pays. Les avancées réalisées par mon pays en termes de levées des réserves sur la CEDAW démontrent, à juste titre, les mesures prises par le Maroc pour la promotion et la protection des droits de la femme.

Dans ce cadre, un projet de loi de lutte contre la violence à l'égard des femmes est en cours d'élaboration par mon Gouvernement, qui soumettra aussi, bientôt, au Parlement, une réforme importante relative à l'âge légal pour le travail domestique. D'autres mesures s'étendent,

également, à des stratégies globales, fondées sur des mesures pratiques et concrètes, telles que, la mise en place d'un numéro vert national au profit des femmes et jeunes filles victimes de violence.

Cette stratégie nationale se veut axée sur l'organisation annuelle de campagnes de sensibilisation à la violence contre les femmes, et ce, afin de briser le silence et le tabou autour de ce phénomène, et de contribuer à l'éducation des jeunes, au respect des droits humains et au principe de l'égalité de genre.

Mr le Président.

L'expérience chef de file du Maroc en matière de gendérisation des budgets continue d'enregistrer des progrès notoires, engendrant, ainsi, un impact positif sur les populations ciblées, particulièrement, en milieu rural. En effet, l'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques, adoptée par mon pays, en 2006, s'inscrit dans le cadre de l'engagement indéfectible du Maroc, à placer, l'individu, et donc, l'humain, au centre d'une véritable stratégie nationale de développement.

Aujourd'hui, le programme du budget genre a atteint un stade où les actions menées au niveau de plusieurs départements commencent à donner leurs fruits. Grâce au soutien actif de mon Gouvernement et des institutions internationales concernées, 250 000 femmes rurales bénéficient aujourd'hui de projets générateurs de revenus orientés vers la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

Ces actions, conjuguées au travail du tissu associatif marocain, étroitement impliqué dans le noble combat pour l'égalité des sexes, contribuent à atténuer le phénomène de la déperdition scolaire de la jeune fille et par là, à augmenter le taux de scolarisation des filles rurales.

Pour conclure, Mr le Président, le Royaume du Maroc est d'avis que toute action visant l'autonomisation et la promotion de la femme gagnerait à s'inscrire dans une vision essentiellement démocratique, globale et intégrée.

C'est pourquoi, tout effort de développement et de consolidation de la démocratie requiert, impérativement, la prise en compte des aspects sexo-spécifiques dans tous les programmes et politiques sociales, éducatives et économiques. Toute violation des droits fondamentaux de la femme devrait être continuellement dénoncée et combattue avec la plus grande vigueur.

Je vous remercie.